

15 ANS GYMNASE 2010
PROVENCE 2025

2025
2026

LA BROCHURE

GYP.CH

WWW.GYP.CH

2025 | 2026

SOMMAIRE

ADMINISTRATION

Direction, secrétariat, service informatique, conciergerie	4
Horaire des cours	5

ENSEIGNEMENT

Corps enseignant	6
Cheffe:s de file	10

ENCADREMENT

Maîtrise de classe	12
Conseillères aux études	14
Suivi décanal	14

SERVICES – FORSA (réseau formation et santé)

Conseil aux études	16
Tutorat	17
Médiation d'apprentissage	17
Orientation scolaire et professionnelle	18
Médiation	18
Accompagnement social	19
Santé	20
Service de psychologie scolaire	21
Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS)	21
Méthode de la préoccupation partagée (MPP)	24

RÈGLEMENT INTERNE

Droits et devoirs	25
Discipline	26
Fréquentation	26
Ponctualité	27
Absences	27
Rattrapage des travaux écrits	29

INFORMATIONS / VIE QUOTIDIENNE

Salles de classe	31
Téléphones portables	32

Informatique / photocopieurs / imprimantes	32
Espaces cafétéria et repas	32
Repas équilibrés	32
Coin presse – espace des médias et des arts	34
Dolce Vita – espace social	34
Commission durabilité	34
Magasin gratuit	35
Sport	35
Sécurité	35

CONSEIL DES ÉLÈVES

Statuts du Conseil des élèves (extrait)	37
---	----

BIBLIOTHÈQUE BCUL PROVENCE 38

FORMATION

Changements de disciplines, de niveaux d'enseignement et d'options	39
Distinctions annuelles et prix de promotions	39
Échanges et séjours linguistiques	39
Cours facultatifs	40
Ciné-club	40
Arts, sciences et lettres	40

FINANCES

Écolage	40
Bourses d'études et dispenses d'écolage	41
Taxe d'inscription	41

ASSURANCES

Obligations	41
-------------	----

MAJORITÉ CIVILE

Principes	43
-----------	----

AGENDA

Vacances scolaires	44
Semaine spéciale	44
Portail des élèves	44

ADMINISTRATION

DIRECTION

Mme Vincenza Gabellone-Genovese, directrice
vincenza.gabellone@vd.ch

Mme Nicole Bill, doyenne
nicole.bill@vd.ch

Mme Monica Dias Dewarrat, doyenne
monica.dias-dewarrat@vd.ch

M. William Loth, doyen
william.loth@vd.ch

M. Noé Steppacher, doyen
noe.steppacher@vd.ch

**La directrice et les doyen·ne·s reçoivent
sur rendez-vous.**

SECRETARIAT

Mme Orietta Rey, assistante de direction
orietta.rey@vd.ch

Mme Gaëlle Vuillemin, secrétaire
gaelle.vuillemin@vd.ch

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi
de 07h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

Adresse courriel institutionnelle
info.gyp@vd.ch

SERVICE INFORMATIQUE

help.gyp@vd.ch

CONCIERGERIE

M. Vincent Bellino, 021 316 09 78
vincent.bellino@vd.ch

HORAIRE DES COURS

1 08:15–09:00

2 09:05–09:50

3 10:10–10:55

4 11:00–11:45

5 11:50–12:35 PAUSE REPAS
Cours facultatifs (mardi et jeudi)

6 12:40–13:25
Cours facultatifs (mardi et jeudi)

7 13:30–14:15

8 14:20–15:05

9 15:15–16:00

10 16:05–16:50

11 16:50–17:35

La pause repas des mardi et jeudi, plus longue (deux périodes), est réservée aux cours facultatifs.

Les séances de rattrapage des travaux écrits (SERATE) ont lieu le mardi de 17h00 à 18h30.

Les élèves sont tenu-e-s de se conformer strictement à l'horaire indiqué.

Le bâtiment est ouvert du lundi au vendredi de 07h30 à 18h30.

ENSEIGNEMENT

CORPS ENSEIGNANT

Les adresses électroniques de Mmes et MM. les maîtres sont publiées sur le site Internet de l'établissement.

M. Jérôme Addor | physique

M. Eugenio Alba | physique

M. David Antille | philosophie, psychologie

M. Daniel Bacsinszky | musique

M. François Bataillard | musique

M. Christophe Bauer | chimie

Mme Joanna Bauvert | sciences économiques

M. Julien Berger | informatique

M. Laurent Bersier | sciences économiques

M. Laurent Besson | physique

Mme Nicole Bill | français, histoire de l'art

M. Lucas Bochud | géographie

M. Vincent Bolomey | anglais, géographie

M. David Brülhart | géographie

Mme Carina Carballo | anglais

Mme Belkiss Chattaoui | informatique

M. Patrick Chevallaz | allemand, sport

Mme Eva Chouaki | informatique

M. Amaury Dame | informatique

Mme Jolanta De Cesare | informatique

Mme Archana de Goumoëns | français, histoire
et sciences des religions

Mme Barbara Deicke Ramel | allemand

M. Mathieu Depeursinge | français

M. Matteo Di Fede | italien

Mme Monica Dias Dewarrat | français

M. Dominique Dirlewanger | histoire

Mme Camille Domeniconi | français

M. Geoffroy Don | chimie

Mme Mirella Donadini | biologie

Mme Catherine Drittenbass | allemand

Mme Elodie Dunand | géographie

M. Mohamed Essayouti | mathématiques

Mme Katia Fahrni | psychologie

Mme Francesca Ferranti | anglais

Mme Dominique Fleury | arts visuels

Mme Maryse Frey | allemand

Mme Clotilde Freydt | mathématiques

M. Léo Gaillard | chimie

Mme Bénédicte Gandois Crausaz | français,
culture antique

M. Ken Gardner | anglais

M. Romain Gauderon | chimie

M. Lionel Gavin | allemand

M. Mathieu Glardon | mathématiques

Mme Sabine Greder | allemand
Mme Evelyne Gruffat | sciences économiques
Mme Chiara Guarda Martinoli | allemand
M. Nicolas Haesler | histoire
Mme Virginie Héritier | anglais
Mme Sandrine Hubert | biologie
M. Raphaël Iberg | anglais
Mme Zehra Ibrahimovic | anglais
M. Marc Ismail | histoire
M. Pierre Jeambrun | physique
Mme Céline Jost | allemand
M. Olivier Kamdem Tassimo | mathématiques
M. William Loth | géographie
Mme Béatrice Mandanis-Killer | chimie
M. Aris Maquelin | biologie
Mme Lara Margiotta | italien
Mme Pascale Marie d'Avigneau | arts visuels
Mme Fanny Marie Martin | français
M. Cyrille Mathieu-Ton | informatique
M. Nicolas Michel | mathématiques
M. Florent Miserez | français
M. Samy Moussally | mathématiques
M. Pierre Nicolas | mathématiques
Mme Mailis Pellet | sport

M. Marcos Perez | sciences économiques

M. José Pérez | français

M. Pascal Piattini | sport

Mme Federica Polato | anglais

M. Jonathan Porchet | sport

M. Sébastien Quigley | biologie

Mme Sophie Rast | biologie

Mme Annette Rosenfeld | philosophie, psychologie

M. Nicolas Rovere | français

M. Steeve Rutishauser | mathématiques

M. Stephan Ryser | chimie

M. Laurent Schlittler | français

M. Christopher Schreier | mathématiques

M. Lambert Sonna Momo | informatique

M. Noé Steppacher | géographie

M. Nicolas Stocker | philosophie, psychologie

Mme Iordanka Stoitzev | mathématiques

M. David Tang | informatique

M. Marc Vaucher | histoire

Mme Carole Villiger | histoire, français

M. François Zay | français

CHEF·FE·S DE FILE

M. Lionel Gavin | allemand

Mme Virginie Héritier et **M. Raphaël Iberg** | anglais

Mme Pascale Marie d'Avigneau | arts visuels

Mme Sophie Rast et **M. Aris Maquelin** | biologie

Mme Béatrice Mandanis-Killer | chimie

Mme Bénédicte Gandois Crausaz | culture antique

M. François Zay | français

Mme Elodie Dunand | géographie

M. Marc Ismail | histoire

Mme Nicole Bill | histoire de l'art

Mme Archana de Goumoëns | histoire et sciences
des religions

M. David Tang | informatique

Mme Lara Margiotta | italien

M. Steeve Rutishauser | mathématiques

M. François Bataillard | musique

M. Nicolas Stocker | philosophie

M. Laurent Besson | physique

Mme Katia Fahrni | psychologie

M. Marcos Perez | sciences économiques

Mme Mailis Pellet | sport

**FAVORISER
L'OUVERTURE**

ENCADREMENT

MAÎTRISE DE CLASSE

Le maître de classe assure le suivi des élèves au quotidien de la vie scolaire. Il ou elle est appelé-e à

- accueillir les élèves (rentrée);
- communiquer avec les élèves, s'enquérir du déroulement harmonieux de leur cursus scolaire et se mettre à disposition pour toute demande;
- informer les élèves du fonctionnement du gymnase (aspects pratiques et réglementaires en lien avec le règlement des gymnases "RGY") et des différents événements institutionnels;
- participer de manière proactive au suivi des élèves de la classe dont il a la maîtrise en faisant le lien avec la Direction pour toute situation particulière;
- établir et entretenir la concertation entre les maîtres de la classe;
- présider le conseil de classe ou conseil d'élèves dont il est le porte-parole en conférence des maîtres;
- récolter les documents institutionnels à rendre au secrétariat;
- relayer les informations de la Direction auprès de sa classe et, inversement, les requêtes de sa classe auprès de la Direction lors de rencontres régulières avec le décanat;
- traiter les justifications d'absences et les demandes ponctuelles de congé (un jour au maximum);
- s'inquiéter du cumul des arrivées tardives;
- informer les parents des élèves mineurs des problèmes pédagogiques ou disciplinaires rencontrés;
- adresser aux services compétents les élèves en besoin de soutien méthodologique, d'accompagnement en orientation, de soucis personnels ou de santé;

- accompagner les élèves dans les activités scolaires hors grille horaire : recherche de stages, sorties de classes, voyage d'études, publication de résultats, promotions de fin de scolarité ;
- saisir le doyen responsable des situations problématiques (résultats insuffisants, manque d'organisation, etc.) et collaborer avec la Direction ;
- convoquer un conseil de classe pour élaborer une coordination pédagogique.

École de culture générale

1C1	M. Laurent Bersier
1C2	M. Marcos Perez
1C3	M. Mathieu Gardon
2CPe	M. David Brühlhart
2CSa	Mme Barbara Deicke Ramel
3CPe	M. Nicolas Haesler
3CSa	Mme Bénédicte Gandois Crausaz
MSOP1	Mme Sophie Rast
MSOP2	M. Pierre Jeambrun
MSOP3	Mme Camille Domeniconi

École de maturité

1M1	Mme Virginie Héritier
1M2	M. Laurent Schlittler
1M3	Mme Iordanka Stoitzev
1M4	M. José Pérez
1M5	Mme Evelyne Gruffat
1M6	M. Florent Miserez
1M7	M. Pierre Nicolas
1M8	Mme Archana de Goumoëns
2M1	M. Mathieu Depeursinge
2M2	M. Romain Gauderon
2M3	M. Jérôme Addor
2M4	M. Nicolas Michel
2M5	M. François Zay

2M6	Mme Zehra Ibrahimovic
2M7	M. Raphaël Iberg
2M8	M. Vincent Bolomey
3M1	M. Geoffroy Don
3M2	Mme Béatrice Mandanis-Killer
3M3	M. Laurent Besson
3M4	M. Nicolas Rovere
3M5	Mme Monica Dias Dewarrat
3M6	M. Steeve Rutishauser
3M7	M. Samy Moussally

CONSEILLÈRES AUX ÉTUDES

Mme Elodie Dunand

2M1-2M4, 1C1, 2CPe, 3CPe

Mme Sabine Greder

1C2, 1C3, 3CSa, MSOP1-MSOP3

Mme Zehra Ibrahimovic

1M1-1M6, 2CSa

Mme Béatrice Mandanis-Killer

1M7, 1M8, 2M5-2M8, référente travaux de maturité

Mme Federica Polato

3M1-3M7

SUIVI DÉCANAL

Mme Nicole Bill

1C, 2CSa, 3CSa, 1M3-1M5, MSSA

Mme Monica Dias Dewarrat

1M6-1M8, 2M1-2M5

M. William Loth

2CPe, 3CPe, 2M6-2M8, MSOP

M. Noé Steppacher

1M1, 1M2, 3M

**ENRICHIR SES
COMPÉTENCES**

SERVICES – FORSA

(réseau formation et santé)

Les membres du conseil aux études, de la médiation, de la santé, du service de psychologie et du service de l'accompagnement social se réunissent régulièrement avec la direction. Ils composent un réseau nommé FORSA (formation et santé) qui étudie les différents besoins des élèves en difficulté et propose une solution adaptée à chaque situation.

UN SOUCI,
UNE QUESTION ?



CONSEIL AUX ÉTUDES

Le conseiller ou la conseillère aux études veille à l'accomplissement harmonieux du cursus des élèves. Selon les cas, il ou elle est appelé-e à

- apporter un soutien méthodologique et organisationnel aux élèves qui le sollicitent ;
- dresser des bilans individuels, proposer des mesures de soutien, informer sur les ressources internes comme externes ;
- examiner avec l'élève les situations problématiques (résultats insuffisants, manque d'organisation, etc.) ;
- coopérer étroitement avec le maître de classe ;
- demander, le cas échéant, une intervention de la Direction ;
- renseigner périodiquement le Conseil de Direction sur les accompagnements temporaires ou durables des élèves en proie à des difficultés scolaires ;
- participer aux conseils de classe ou conseils d'élèves dans la mesure du possible ;
- mettre sur pied des ateliers méthodologiques et organisationnels.

TUTORAT

Le Gymnase Provence se propose, à travers un service de tutorat, de mettre en relation des élèves ayant besoin d'appui scolaire avec d'autres élèves prê-t-e-s à donner des cours de soutien (les tutrices et tuteurs).

Le niveau des tutrices et tuteurs est attesté par leur maître de branche. Leur réussite ne doit pas être mise en péril par ce travail supplémentaire.

Les deux parties s'engagent pour une série de 4 cours de 45 minutes. Les tutrices et tuteurs sont rémunéré-e-s à hauteur de 20 francs par cours, pris en charge par les élèves.

La marche à suivre concernant ce service de tutorat se trouve sur le SharePoint du Gymnase ou au secrétariat du gymnase.

MÉDIATION D'APPRENTISSAGE

Le service de médiation d'apprentissage est destiné aux élèves en échec scolaire, signalés par leurs enseignants. Dans le cadre de ses fonctions, le-la médiateur/-trice d'apprentissage est appelé-e à

- prendre en charge des élèves dont l'échec est dû au manque de motivation ou de persévérance dans leur travail ;
- apporter une aide personnalisée d'une dizaine de périodes à l'élève qui en fait la demande ;
- proposer des stratégies spécifiques à son profil ;
- aborder personnellement avec l'élève en décrochage scolaire sa motivation et son engagement dans ses études ;
- participer au réseau santé de l'école (réseau FORSA – formation et santé).

Coordinateur des médiatrices et médiateurs d'apprentissage :

M. Steeve Rutishauser

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Mme Léa Blanc, psychologue conseillère en orientation, assure une présence ponctuelle, selon un horaire spécifique. Elle reçoit sur rendez-vous les élèves qui souhaitent obtenir des informations et des conseils sur les professions, les voies d'études et de formations professionnelles. Elle est appelée à

- établir un projet de formation et s'assurer des conditions requises en vue de sa réalisation;
- analyser la situation scolaire de l'élève en vue d'un soutien ou d'une réorientation;
- offrir un espace de réflexion, d'écoute et de conseil;
- transmettre des informations sur
 - les professions;
 - les formations;
 - les examens d'admission;
 - l'agenda des manifestations;
 - les places d'apprentissage disponibles.

Les formulaires de demande d'entretien sont à retirer au secrétariat. 021 316 09 68 | lea.blanc@vd.ch

En outre, le site Internet de l'orientation scolaire et professionnelle vaudoise (www.vd.ch/orientation) fournit également des informations sur ces thèmes.

MÉDIATION

Les élèves confrontés à des difficultés personnelles d'ordre scolaire ou extrascolaire peuvent s'adresser de manière confidentielle au médiateur/à la médiatrice scolaire qui est appelé·e à

- écouter, conseiller, orienter s'il y a lieu les élèves vers une assistance plus spécifique;
- promouvoir un climat favorable aux apprentissages scolaires, sociaux et professionnels;
- contribuer aux projets de promotion de santé et prévention au sein de l'établissement;
- prendre une part active à la résolution de conflits entre élèves;

- offrir une médiation entre élèves et enseignants.

Mme Katia Fahrni | katia.fahrni@eduvaud.ch

M. Nicolas Haesler | nicolas.haesler@eduvaud.ch

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Mme Dorine Rochat, travailleuse sociale, propose un accompagnement, du soutien, du conseil ainsi qu'un espace d'écoute aux élèves. Elle les aide à faire face aux différentes questions sociales ou personnelles rencontrées :

- soutien dans les démarches socio-administratives: questions financières, de permis, de séjour, de logement, d'assurances sociales ou de problématiques juridiques ;
- recherches de solutions et valorisation des ressources: relations, famille, difficultés personnelles, décrochage scolaire ;
- accompagnement vers les partenaires. Le travail s'effectue dans l'établissement en collaboration avec les actrices et acteurs internes au gymnase, mais également à l'extérieur avec les partenaires externes ainsi que les familles.

Son intervention se fait avec l'accord de l'élève.

La confidentialité dans les échanges d'informations est garantie.

Les élèves sont accueillis sur rendez-vous (téléphone, message, courriel ou en passant à son bureau).

SANTÉ

Mme Silvia Perez, infirmière, est présente sur le site selon un horaire spécifique et sur rendez-vous.

L'infirmière en milieu scolaire (ISC) intervient auprès des élèves et de leur famille pour promouvoir leur santé et leur bien-être. Elle exerce des activités de promotion de la santé et de prévention au sein de l'établissement scolaire. Dans le cadre de ses activités, elle est appelée à offrir les prestations suivantes :

- apporter soins personnalisés, écoute et soutien ;

- assurer l'évaluation, l'orientation et la collaboration avec les partenaires et les réseaux de soins ;
- offrir un accompagnement dans des situations individuelles, diverses et imprévisibles (complexités psycho-sociales et familiales, urgences, incidents critiques) et dans des expériences de santé spécifiques (maladies chroniques, en situation de handicap) ;
- participer à la mise en place de projets de promotion de la santé avec les professionnels de l'école (équipe PSPS) ;
- contribuer à créer un environnement favorable aux apprentissages et à l'enseignement dans les établissements ;
- fournir des informations sur les prestations infirmières à l'ensemble de la communauté scolaire.

021 316 09 67 ou 079 159 29 35

servicesante.gyprovence@avasad.ch

La médecin-conseil de l'établissement est à la disposition des élèves sur demande adressée à l'infirmière.

SERVICE DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

M. Jérôme Borcard (jerome.borcard@vd.ch) psychologue scolaire, intervient auprès des élèves et de leur famille. Dans le cadre de ses activités, il est appelé à

- apporter une aide spécifique sous forme préventive ou curative aux jeunes qui rencontrent des difficultés dans leur formation professionnelle ou gymnasiale notamment au niveau affectif, relationnel, de comportement ou d'intégration, en vue de favoriser leur développement, leur intégration sociale et professionnelle. Pour ce faire, il propose un espace d'écoute et de discussion confidentiel et bienveillant.
- mobiliser les ressources personnelles et proposer un accompagnement en fonction des besoins de l'élève ou le réorienter vers un soutien plus spécifique, tant à l'interne qu'à l'externe du gymnase ;

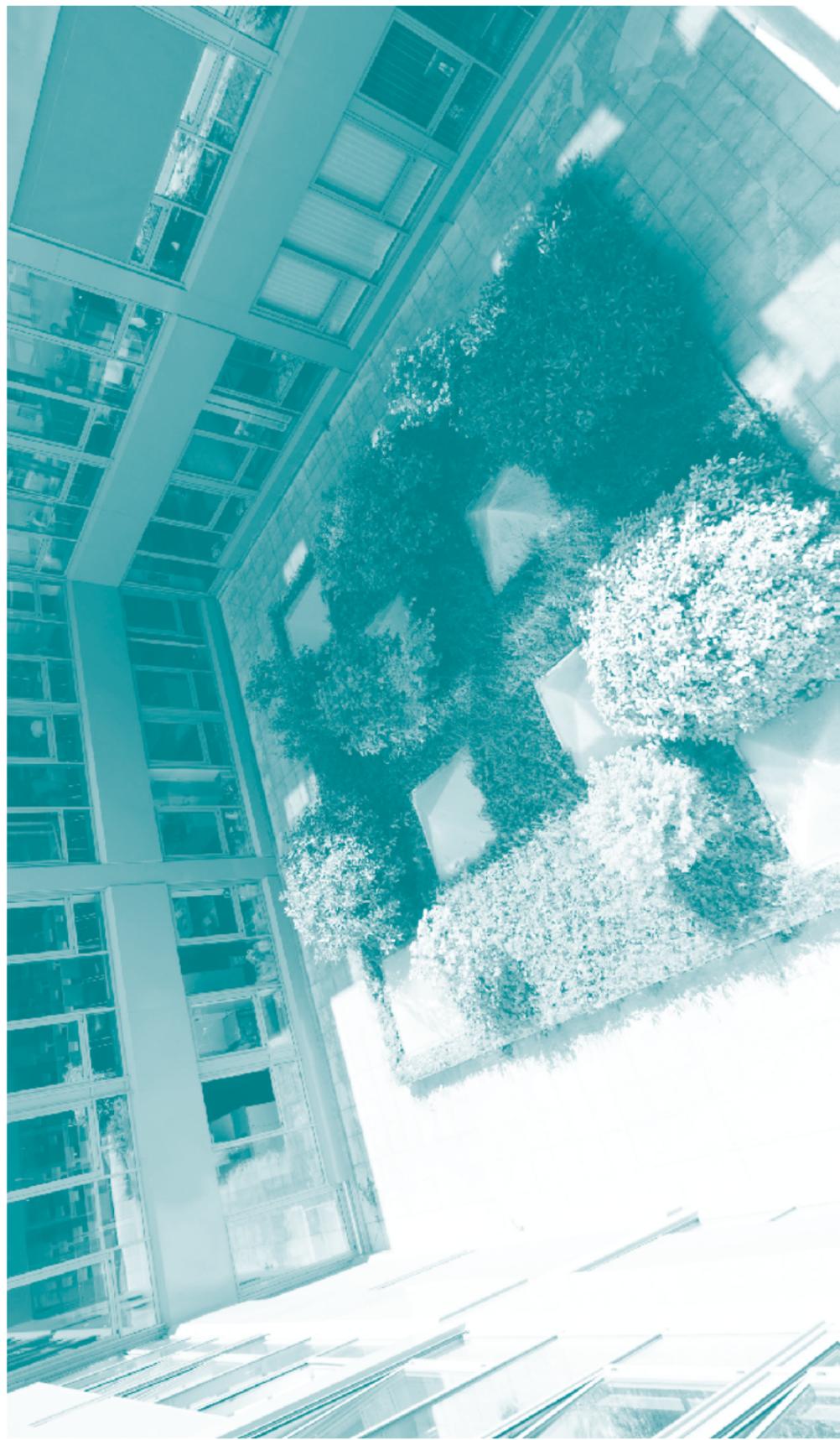
- appuyer la mission de formation des établissements postobligatoires en apportant des compétences et connaissances spécifiques au sein de l'établissement ;
- collaborer avec les parents, les acteurs des établissements et les autres intervenants impliqués et apporter ses connaissances spécifiques dans le domaine relationnel, psychologique et du comportement.

Les rendez-vous se prennent par courrier électronique.

PROMOTION DE LA SANTÉ ET PREVENTION EN MILIEU SCOLAIRE (PSPS)

Sous responsabilité et mandat de la directrice d'établissement ou d'institution, Mme Federica Polato (federica.polato@eduvaud.ch), déléguée PSPS

- contribue, au sein d'une équipe, à promouvoir un climat favorable aux apprentissages scolaires, sociaux et professionnels et au développement de facteurs de protection chez les élèves.
- assure la promotion et coordination des projets de promotion de la santé et de prévention au sein de son établissement, pour répondre aux besoins des élèves selon les orientations générales pour les projets de PSPS.
- veille en particulier à la mise en œuvre des programmes prioritaires du Conseil d'Etat.





MÉTHODE DE LA PRÉOCCUPATION PARTAGÉE (MPP)

Le Gymnase Provence se soucie du bien-être de ses élèves. Pour cette raison, il a mis en place une équipe formée à la « méthode de la préoccupation partagée » en cas de harcèlement-intimidation entre élèves.

L'approche se veut bienveillante et humaniste, mais ne minimise pas la gravité de tels actes.

L'équipe peut être mobilisées à la demande des élèves, enseignants ou parents et le suivi se fait en collaboration avec l'AVASAD.

Le décanat se tient à disposition pour toute information.

RÈGLEMENT INTERNE

L'organisation et le fonctionnement du Gymnase sont régis par deux textes légaux:

- la Loi du 17 septembre 1985 sur l'enseignement secondaire supérieur;
- le Règlement des Gymnases du 1^{er} août 2022.

Cf. Site Internet de l'Etat de Vaud:

www.vd.ch/themes/formation/formations-gymnasiales/

Les directives suivantes, adoptées par la Conférence des maîtres, constituent le Règlement interne de l'établissement.

DROITS ET DEVOIRS

Il est du droit de chacun·e

- de recevoir une formation de qualité;
- de pouvoir effectuer son travail dans la tranquillité;
- de disposer d'un espace de liberté limité par celle d'autrui;
- de n'être ni heurté·e, ni blessé·e;
- de voir sa culture respectée;
- d'être entendu·e;
- d'avoir une place reconnue;
- d'être respecté·e dans ses différences.

Il est du devoir de chacun·e

- de manifester politesse et civilité;
- de ne pas faire violence verbale ou physique à quiconque;
- de respecter l'autre;
- de prendre le travail d'autrui en compte;
- de s'abstenir de fumer dans les locaux;
- de ne détenir ni de consommer d'alcool et de stupéfiants;
- de maintenir les salles de classe, les laboratoires et les espaces communs en état d'ordre et de propreté;
- d'agir en usager·ère responsable de l'établissement, notamment en respectant le règlement interne.

DISCIPLINE

La directrice, les doyen·ne·s et l'ensemble des maîtres du Gymnase Provence attendent que chaque élève ait une tenue convenable et se conduise correctement, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'établissement.

De son côté, son·sa représentant·e légal·e s'engage à lui faire observer les règlements et directives en vigueur. Il ou elle répond de ses actes, notamment des dégâts matériels qu'il ou elle peut avoir causés ou dont la responsabilité lui incombe.

De même en va-t-il des élèves majeure·s, également tenu·e·s d'observer tous les règlements et directives en vigueur. Ils ou elles sont responsables de leurs actes, notamment des dégâts matériels qu'ils-elles peuvent avoir causés.

Les éventuelles sanctions sont prononcées dans les formes prévues à l'article 32 de la Loi sur l'enseignement secondaire supérieur.

FRÉQUENTATION

Les élèves ont l'obligation de participer à toutes les activités et de suivre tous les enseignements avec régularité et ponctualité.

Dès lors, ils ou elles sont tenu·e·s

- d'accomplir les travaux écrits, oraux ou pratiques qui leur sont demandés par les maîtres et de se soumettre aux contrôles de connaissances qui leur sont imposés ;
- d'acquérir les manuels, les ouvrages et le matériel scolaire exigés par les maîtres.

En outre, tout devoir soumis à évaluation et non remis sans excuse valable, toute copie blanche rendue lors d'un contrôle, toute copie manifestement entachée de tricherie ou de plagiat peuvent justifier l'attribution de la note 1 (un). Les cas de tricherie et de plagiat peuvent, de plus, être sanctionnés.

Les maîtres contrôlent la présence des élèves au début de chaque leçon. L'obligation de participer

à toutes les activités s'applique aussi aux cours facultatifs auxquels les élèves se sont inscrits et s'étend également aux activités extrascolaires.

Aucun·e élève ne peut quitter l'établissement à titre définitif sans déclaration écrite, datée et signée, adressée à la directrice. Si l'élève est mineure, la déclaration est produite par son·sa représentante légale.

PONCTUALITÉ

Pour chaque leçon, le maître note les arrivées tardives. Les maîtres apprécient les motifs de retard invoqués.

Sauf cas exceptionnels dont la directrice est juge, l'horaire des entreprises de transport ne saurait justifier de dérogation à celui de l'établissement.

Les retards imprévisibles liés aux transports publics doivent être signalés dans les trois jours au doyen ou à la doyenne responsable.

Les arrivées tardives sont sanctionnées, selon le barème suivant :

- la sixième arrivée tardive entraîne l'envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève majeure ou au représentant légal de l'élève mineure ;
- la récidive est sanctionnée, au même titre que les absences, par des mesures disciplinaires d'exclusion temporaire des cours.

ABSENCES

L'élève est tenu de suivre la procédure institutionnelle expliquée et affichée en classe en début d'année.

Au début de chaque leçon, les absences sont relevées par le maître.

- L'élève qui a été absent doit remettre à son maître de classe dès son retour, mais au plus tard dans les trois jours qui suivent son retour, une justification d'absence. Si celle-ci n'est pas remise dans le délai imparti, elle sera considérée comme hors délai.

- Si l'absence, même intermittente, dépasse trois jours, un certificat médical peut être exigé par la Direction.
- Toute absence prévisible d'un jour au maximum, notamment pour rendez-vous médical, doit faire l'objet d'une demande de congé remise au plus vite, mais en tous les cas trois jours à l'avance, au maître de classe avec les pièces justificatives nécessaires.
- Les demandes de congé de plus d'une journée doivent être adressées par écrit à la Direction avec les pièces justificatives éventuelles, une semaine au moins avant l'absence prévue de l'élève.
- Les mêmes règles valent pour les cours ordinaires, les cours facultatifs et les activités extrascolaires.
- Lorsqu'un·e élève se présente au cours de sport sans équipement adéquat, il ou elle s'annonce aux maîtres de sport et suit les indications qui lui sont données. Des mesures disciplinaires peuvent être prises en cas de récidive.
- Les demandes annuelles de dispense de sport ou de musique (document officiel disponible au secrétariat) sont adressées à la Direction pendant les deux premières semaines des cours.

Les élèves mineur·s font contresigner leurs justifications d'absence et leurs demandes de congé par leur représentant·e légal·e, auquel est périodiquement envoyé un récapitulatif des absences et des arrivées tardives. Les exclusions ponctuelles de cours sont également envoyées au·à la représentant·e légal·e.

Le maître de classe apprécie la valeur des motifs invoqués ; en cas d'abus, il ou elle en informe le doyen ou la doyenne qui prend les dispositions jugées utiles. L'accumulation d'absences est sanctionnée par des mesures disciplinaires d'exclusion temporaire des cours, voire d'exclusion définitive dans les cas extrêmes.

RATTRAPAGE DES TRAVAUX ÉCRITS

Si l'absence à une épreuve annoncée est prévisible, l'élève doit en informer le maître concerné-e par courriel, à l'avance. En cas d'absence non prévisible, celle-ci doit être annoncée par courriel, le jour même, au maître de classe et aux maîtres concerné-s par le-s tests.

L'élève absent-e lors d'un travail écrit doit, en règle générale, subir une épreuve de remplacement, différente et de difficulté au moins équivalente, en classe ou lors de la séance de rattrapage (SERATE).

Pour pouvoir se présenter à la SERATE, l'élève avise, dans les trois jours ouvrés dès son retour en classe, le maître concerné-e de son souhait de rattraper le test manqué au moyen du formulaire ad hoc dûment signé. Le maître fixe la date du rattrapage. Il en informe l'élève. Le document est signé par le maître et l'élève.

Le non-respect de la procédure ou des échéances réglementaires entraîne, en principe, l'attribution de la note 1.

Si l'élève ne se présente pas à l'épreuve de remplacement, la note 1 est attribuée au travail écrit, sauf sur présentation d'un certificat médical à remettre dès son retour en classe.

Tout recours abusif à la procédure ci-dessus sera sanctionné par l'impossibilité de rattraper son travail écrit. La note 1 sera par conséquent attribuée aux travaux écrits manqués.

Durant les séances de rattrapage, les élèves doivent déposer à la place qui leur a été attribuée leur carte d'étudiant ou une carte d'identité. Tout-e élève sans document d'identité ne sera pas accepté-e à la séance de rattrapage et se verra attribuer la note 1.

**VALORISER
L'INDÉPENDANCE**

INFORMATIONS / VIE QUOTIDIENNE

Les informations générales sont affichées sur les panneaux situés au premier étage ; les informations quotidiennes sont publiées sur les écrans d'accueil et peuvent être consultées par les élèves via le Sharepoint du gymnase.

L'organisation, dans le cadre de l'école, de clubs ou de groupements, de réunions et de collectes est soumise à l'autorisation de la directrice. Il en va de même pour tout affichage ou distribution de documents d'origine externe.

Le/la moniteur/riche de classe est chargé/e de relever le casier de classe situé au secrétariat chaque matin avant la première période de cours. En cas d'absence, le casier est relevé par sa remplaçante ou son remplaçant.

SALLES DE CLASSE

Durant les pauses, notamment à midi, les élèves peuvent rester dans leur salle de classe ; le pique-nique est autorisé à la condition expresse de tenir les lieux en état ordinaire d'ordre et de propreté.

En outre, les élèves veilleront à ne laisser à l'abandon ni livres, ni valeurs ou effets personnels dans les salles de classe. L'école décline toute responsabilité en cas de déprédation ou de vol.

En début et en fin d'année scolaire, il est procédé à un état des lieux par les élèves et le maître de classe.

Le mobilier et le matériel pédagogique de chaque salle de classe sont placés sous la sauvegarde des utilisatrices et des utilisateurs. Les dégâts et vols non annoncés sont à la charge de la classe.

D'éventuels affichages décoratifs sont tolérés uniquement sur le panneau adéquat de la salle de classe. Ils doivent répondre aux normes de

la décence communément admises par tous les utilisateurs de la salle et par la Direction du Gymnase.

Pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité civile, la Direction rappelle que l'accès aux salles spéciales de sciences (physique, chimie, biologie) est strictement interdit aux élèves non accompagné·e·s d'un maître.

TÉLÉPHONES PORTABLES

Les téléphones portables ne sont autorisés durant les heures de cours que pour des usages pédagogiques déterminés par le maître.

INFORMATIQUE / PHOTOCOPIEURS / IMPRIMANTES

Les salles d'informatique et de bureautique, raccordées au réseau Internet, sont réservées en priorité à l'enseignement.

Des ordinateurs, ainsi que des photocopieurs / imprimantes sont accessibles aux élèves dans les couloirs du bâtiment. Ils sont, dès lors, placés sous la sauvegarde des utilisatrices et des utilisateurs.

Les élèves s'engagent par leur signature de la charte informatique à utiliser les ressources mises à leur disposition (matériel et logiciels) conformément à leur vocation scientifique. Ils ou elles s'abstiennent, en particulier, de toute action sans rapport avec leur formation ou qui pourrait perturber, de quelque façon que ce soit, le bon fonctionnement des installations.

ESPACES CAFÉTÉRIA ET REPAS

Des fours micro-ondes et des distributeurs de boissons sont mis à la disposition des élèves dans les espaces cafétéria de l'établissement, organisés en coins pique-nique, conversation et détente.

REPAS ÉQUILIBRÉS

Le Gymnase Provence propose un accès à des repas équilibrés via le service Feel-Eat. Les repas sont payés en ligne via un compte rechargeable. La solution Feel-Eat est présentée aux élèves et

**STIMULER
SA CRÉATIVITÉ**

aux enseignants du Gymnase Provence pendant la semaine de la rentrée.

Informations générales : feel-eat.ch

COIN PRESSE – ESPACE DES MÉDIAS ET DES ARTS

Lieu convivial d'échanges d'idées et de débats d'opinion, l'espace des médias et des arts est situé à côté de la salle de travail des maîtres du 3^e étage. Ce lieu de vie institutionnelle est librement accessible et placé sous le haut patronage des maîtres et des élèves du Gymnase Provence. Il se veut un lieu d'échanges, de conférences et de concerts.

De plus, afin de soutenir l'éducation aux médias et l'accès à une information de qualité, l'établissement fournit à ses usagères et ses usagers un éventail de la presse locale et étrangère.

DOLCE VITA – ESPACE SOCIAL

L'espace Dolce Vita, au rez inférieur du gymnase, a été pensé pour favoriser les échanges entre gymnasien-nes: canapés et fauteuils pour un moment de détente, jeux pour une pause conviviale, table de travail et tableau noir pour des révisions entre ami-es... Cet espace, installé par la Commission Durabilité, propose un règlement basique, visible sur place, et est supervisé par ses usager-ères.

COMMISSION DURABILITÉ

La Commission durabilité du Gymnase Provence réfléchit aux problématiques liées à la durabilité et propose des solutions (journées de sensibilisation, installation de l'espace DOLCE VITA, solutions pour les repas...). Elle réunit des maître-sses et des élèves en principe deux fois par mois sous la direction de M. Pierre Nicolas, référent durabilité.

pierre.nicolas@eduvaud.ch

La commission organise régulièrement des activités de sensibilisation à la durabilité: conférences, Escape Game, fresque du climat, projections ou encore

écopsychologie. Elle propose un programme riche et varié qui permet d'aborder les nombreuses facettes de la durabilité.

MAGASIN GRATUIT

Le Gymnase Provence met à disposition de tous les élèves un magasin gratuit dans la cafétéria du gymnase.

Prendre un objet, un habit

Chacun peut simplement regarder ce qui s'y trouve et prendre ce qui lui plaît (et qui devrait être utilisé)!

Règlement

Ce lieu doit être laissé en ordre sans y laisser trainer habits ou objets. Un règlement est affiché sur place et chaque élève est prié-e de prendre quelques instants pour le lire. Le fonctionnement du magasin gratuit est observé en continu et pourrait être modifié en cours d'année si nécessaire.

Déposer un objet, un habit

Une caisse en bois au pied de l'étagère permet de déposer des objets ou habits en bon état. Les membres de la commission durabilité se chargeront de les mettre en rayon (merci donc de ne rien déposer directement sur les rayons). Pour tout renseignement, contacter Pierre Nicolas, référent durabilité du GYP (pierre.nicolas@eduvaud.ch).

SPORT

Les cours de sport ont lieu à l'UNIL-Dorigny, au Gymnase Auguste Piccard (ch. de Bellerive 16, Lausanne) et à Sportunity (rue de Genève 101, Lausanne) selon un horaire spécifique.

SÉCURITÉ

L'accès aux toits et au sous-sol du bâtiment est rigoureusement interdit. En outre, la Direction enjoint les élèves à ne pas traverser l'avenue de Provence hors des passages piétons.

**DÉVELOPPER
SON SENS CRITIQUE**

CONSEIL DES ÉLÈVES

En vertu de l'article 64 du Règlement des Gymnases, les élèves sont associés à la vie de l'établissement.

STATUTS DU CONSEIL DES ÉLÈVES (EXTRAIT)

Art. 1 – Le Conseil des élèves est une assemblée représentant les élèves à raison d'un délégué par classe.

Art. 2 – Il est un organe d'informations réciproques entre la Direction, les maîtres et l'ensemble des élèves. Les délégués ont donc l'obligation de tenir leurs condisciples au courant de ses délibérations et décisions.

Art. 3 – En outre, le Conseil des élèves encourage les manifestations parascolaires et participe à leur organisation.

Mode d'élection et organisation, cf. site Internet de l'établissement: www.gyp.ch

BIBLIOTHÈQUE BCUL PROVENCE

Lieu ressource pour les usagères et les usagers du Gymnase, la bibliothèque offre un espace de lecture et de travail, ouvert selon l'horaire affiché sur la porte d'entrée. Une bibliothécaire assure les services de prêt et de renseignement. Une attention particulière est dédiée aux recherches et aux demandes d'informations des élèves et des maîtres.

Le comportement attendu des usagères et des usagers est en adéquation avec l'esprit des lieux.

Une carte de lecteur, indispensable pour pouvoir emprunter des documents, peut être obtenue au guichet sur présentation d'une pièce d'identité.

La bibliothèque BCUL Provence fait partie du réseau de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. Sur chacun des sites (Riponne, Unithèque, Internef, HEP Vaud, Renens, Provence), les usagères et les usagers peuvent bénéficier de larges prestations. A noter particulièrement le service des demandes inter-sites qui permet de retirer à Provence les ouvrages présents sur les autres sites BCUL. Les demandes s'effectuent en ligne depuis le catalogue Renouvaud. Une fois identifié grâce à un numéro de lecteur et un mot de passe, l'utilisateur-riche peut choisir le site de la BCUL sur lequel il ou elle souhaite retirer un document pour l'emprunter. Ce service est gratuit. La bibliothécaire est à disposition pour toute question.

021 316 09 73

bcul-provence@bcu.unil.ch

www.bcu-lausanne.ch

FORMATION

Les plans d'études sont consultables sur le site Internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch) et sur celui du Gymnase Provence sous la rubrique Filières (www.gyp.ch).

CHANGEMENTS DE DISCIPLINES, DE NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT ET D'OPTIONS

En principe, les choix opérés par les élèves lors de l'inscription ne peuvent plus être modifiés.

Des exceptions motivées ne peuvent être consenties que pour des raisons pédagogiques et dans la limite des places disponibles. De tels changements peuvent impliquer un changement de classe, voire de gymnase.

La Direction est à disposition pour toute information concernant les demandes et les conditions de changement de choix au début, en cours ou à la fin de l'année scolaire.

DISTINCTIONS ANNUELLES ET PRIX DE PROMOTIONS

Lors de la cérémonie de promotions, des prix sont attribués aux élèves des classes terminales qui se sont illustré·e·s dans une ou plusieurs disciplines ou par leurs qualités propres. En outre, des distinctions sont décernées aux élèves méritants de 1^e et de 2^e année à titre de reconnaissance et d'encouragement de l'Institution.

ÉCHANGES ET SÉJOURS LINGUISTIQUES

Le Gymnase Provence encourage vivement les élèves à effectuer des séjours linguistiques de longue durée, soit pendant les vacances scolaires, soit au cours des études. Les conditions de participation à de tels séjours sont établies d'entente avec la Direction.

COURS FACULTATIFS

Le Gymnase Provence propose un certain nombre de cours facultatifs. L'offre annuelle est publiée sur le site Internet de l'établissement au début de l'année scolaire.

L'inscription à un cours facultatif est libre. Un-e élève ne peut en principe s'inscrire qu'à un seul cours, qu'il ou elle s'engage à suivre régulièrement jusqu'à son terme. La fréquentation des cours facultatifs est soumise au même contrôle que celui des cours obligatoires. Les cours facultatifs ont lieu les mardi et jeudi durant la pause longue de 11h50 à 13h25.

CINÉ-CLUB

Dans le cadre de l'analyse et de l'étude des images animées, le ciné-club ambitionne d'initier les élèves à la critique des techniques et de l'histoire du cinéma. À l'aide de projections diverses, du chef-d'œuvre culte aux productions de réalisateurs contemporains, en passant par les cinématographies étrangères, les films de série B ou d'avant-garde, les élèves collaboreront progressivement à la programmation et à l'organisation d'événements ponctuels au sein du gymnase.

ARTS, SCIENCES ET LETTRES

À l'initiative des maîtres, le Gymnase Provence invite périodiquement des personnalités du monde des Arts, des Sciences et des Lettres, appelées à intervenir sur des sujets d'actualité.

FINANCES

ÉCOLAGE

Un écolage annuel de CHF 720.– est perçu pour les élèves dont les parents paient l'impôt dans le canton et sur l'ensemble de leurs revenus. Un dégrèvement est prévu pour les familles de plusieurs enfants.

Les parents ou les élèves majeure-s reçoivent en début d'année scolaire tous les renseignements utiles à ce propos.

BOURSES D'ÉTUDES ET DISPENSES D'ÉCOLAGE

En application de la loi du 1^{er} juillet 2014 sur l'aide aux études et à la formation professionnelle entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017, des demandes de bourses peuvent être présentées pour les études gymnasiales. Les formulaires ad hoc et tous les renseignements sont disponibles sur le site de l'Etat de Vaud.

TAXE D'INSCRIPTION

Tou-te-s les élèves doivent s'acquitter annuellement d'une taxe d'inscription de CHF 70.–. Cette taxe est due même si l'élève est au bénéfice d'une dispense d'écolage et/ou d'une bourse d'études. Il en va de même en cas d'annulation de l'inscription.

Pour les élèves de 1^{re} année, le paiement intervient au moment de l'inscription. Pour les élèves de 2^e, de 3^e et de 4^e année, la taxe d'inscription est facturée avec l'écolage.

ASSURANCES

OBLIGATIONS

Les élèves mineure-s comme majeure-s doivent être assuré-e-s auprès d'une caisse maladie et accident reconnue par la Confédération.

L'école ne conclut aucune assurance complémentaire en faveur des élèves, qui ne sont donc assuré-e-s qu'à titre personnel. La couverture de leur assurance doit s'étendre également aux accidents.

Par ailleurs, aucune assurance contre le vol n'est contractée par l'école en faveur des élèves.

**PLONGER DANS
LA CULTURE**

MAJORITÉ CIVILE

PRINCIPES

La majorité civile à 18 ans rend majeure-s une partie importante des élèves des établissements secondaires supérieurs vaudois en cours d'études gymnasiales.

Pour les élèves majeure-s et leurs parents, les conséquences principales sont les suivantes :

- a. l'écolage, la taxe annuelle et les autres contributions financières sont facturés aux élèves majeure-s; l'obligation d'entretien faite aux parents, prévue à l'article 277 du Code Civil, subsiste;
- b. la responsabilité d'éventuels dégâts matériels incombe aux élèves majeure-s; il convient donc de vérifier l'adéquation des assurances (responsabilité civile notamment) à la nouvelle situation;
- c. les informations concernant le déroulement de la scolarité, les sanctions et les résultats scolaires sont adressés directement à l'élève majeure;
- d. un-e élève majeure – moyennant une déclaration écrite de sa main – peut quitter de son propre chef le gymnase.

Le régime légal confère une autonomie complète sur les plans civil et juridique aux élèves majeure-s. Leurs responsabilités se trouvent accrues en conséquence. Il leur appartient d'informer leurs parents de leur situation scolaire.

AGENDA

VACANCES SCOLAIRES

Au moment d'établir leurs projets de voyage, parents et élèves veilleront à se conformer aux dates des vacances scolaires. Aucun congé n'est, en principe, accordé pour les jours qui les précèdent ou qui les suivent immédiatement.

La Direction, les maîtres, et en particulier les répondant·e·s des travaux de maturité, peuvent convoquer un élève entre la fin des cours et le début officiel des vacances d'été.

SEMAINE SPÉCIALE

La semaine précédant les vacances de Pâques est dédiée à des activités spécifiques au degré d'études.

Classes de 1^{re} année: activités parascolaires.

Classes de 2^e année: travail de maturité (EM) / stages professionnels (ECG).

Classes de 3^e année: voyages d'études.

Classes de MSOP: travail de maturité spécialisée.

PORTAIL DES ÉLÈVES

Les élèves peuvent accéder au nouvel Intranet sur: eduvaud.sharepoint.com/sites/GYPRO

Accès avec l'identifiant et le mot de passe de leur compte Microsoft.

JUILLET 2025



GYMNASE
PROVENCE

Av. de Provence 26-28 | CH-1007 Lausanne
021 316 09 60 | info.gyp@vd.ch
www.gyp.ch